

DOSSIER TÉLÉASSISTANCE

OPTION : APPEL DIRECT AIDANT

(REEMPLIR LE FORMULAIRE EN MAJUSCULE)



TéléAssistance
Sud-Isère

FILIADPA SAS

Abonné

N° :

M^{me} ou M. : Nom : Prénom :

ET (à remplir uniquement si second émetteur pour un couple ou accompagnant)

M^{me} ou M. : Nom : Prénom :

Demeurant à l'adresse :

Code postal : Ville :



APPEL DIRECT AIDANT

(FONCTION MAIN LIBRE)

SUD ISÈRE "URGENCE"

Cette option permet à une personne de confiance (référente ou intervenante) de pouvoir appeler l'abonné.*

Comment ça marche ?

Une petite sonnerie retentit au niveau du transmetteur ci-dessus pour l'informer que la personne de confiance va initier un dialogue.

A noter que l'option Appel Direct Aidant est désactivée en cas de coupure de courant électrique.

Consentement de l'abonné pour activer l'option "APPEL DIRECT AIDANT"

J'autorise la personne de confiance, ci-dessous, à me contacter, sans limitation de durée, grâce à mon transmetteur de Téléassistance.

M^{me} ou M. : Nom : Prénom :

Lien avec l'abonné :

N° de téléphone mobile :/...../...../...../...../...../...../.....

N.B. : Tout changement de numéro de téléphone nécessitera impérativement l'établissement d'un nouveau consentement.

Date :

Signature de l'abonné :

(Précédée de la mention "lu et approuvé")

Téléassistance Sud-Isère
FILIADPA SAS

5 bis rue du Tour-de-l'Eau
38400 SAINT-MARTIN-D'HERES

Tél. 04 76 29 48 12
contact@teleassistance-sudisere.fr

www.teleassistance-sudisere.fr

Flashez le QR code
et retrouvez des informations
complémentaires sur notre site



AVENANT

Option comprise dans l'offre Sud-Isère "URGENCE" Contrat d'assistance aux personnes isolées

FILIADPA SAS, filiale de Téléassistance de l'association ADPA (Accompagner à Domicile pour Préserver l'Autonomie), dont le siège est fixé 5 bis rue du Tour-de-l'Eau, Immeuble Champ-Roman, 38400 Saint-Martin-d'Hères, ci-après dénommée "**FILIADPA SAS**"

Et :

M

Demeurant à

Ci-après dénommé "**l'abonné**"

ARTICLE 1 : MISE EN SERVICE & ACTIVATION DE L'OPTION "APPEL DIRECT AIDANT"

Cette option de confort sera activée lors d'une intervention sur site ou à distance sans action particulière du bénéficiaire ou d'un tiers.

La prise d'effet de cette option se fera dans les meilleurs délais en jours et heures ouvrés, et sous réserve de la disponibilité des stocks.

Une fois l'activation de l'option effective, la personne de confiance habilitée à rentrer en contact directement avec l'abonné par le biais du transmetteur, sera informée (mail, sms, courrier...) qu'il lui est maintenant possible d'utiliser cette fonction "APPEL DIRECT AIDANT".

À réception de l'activation, l'intervenant devra enregistrer le numéro de téléphone (numéro à 10 ou 14 chiffres suivant la version) qui lui aura été communiqué spécifiquement pour cette fonction "APPEL DIRECT AIDANT".

Ce numéro est à garder et à enregistrer dans son répertoire téléphonique, pour contacter l'abonné et communiquer avec lui par le biais du transmetteur (boîtier).

ARTICLE 2 : REDEVANCE

Option incluse dans l'offre Sud-Isère "URGENCE" pour les nouvelles souscriptions à partir du 01-01-2023

ARTICLE 3 : RÉSILIATION DE L'OPTION

La résiliation est à effectuer sur une demande écrite ou à défaut à la résiliation de l'offre Sud-Isère "URGENCE".

ARTICLE 4 : CONSENTEMENT :

L'abonné accepte que l'on stocke son numéro de téléphone ou celui d'un tiers (fournisseur), sur nos serveurs, de même que celui du transmetteur.

ARTICLE 5 : RESPONSABILITÉ :

Nous déclinons toute responsabilité, si l'option ne fonctionnait pas liée à des problèmes techniques indépendant de notre volonté et de notre service technique.

ARTICLE 6 : DIVERS

Ces articles viennent en complément du contrat principal.

Fait à :

Le :

L'abonné ou son mandataire,

Pour FiliADPA SAS

FILIADPA SAS
Sud Isère Téléassistance
5 bis, rue du Tour de l'Eau
38400 ST MARTIN D'HERES
04 76 29 48 12